

## FORMATION à l'EVALUATION du PERMIS PLAISANCE - Année 2018

(conforme au **décret no 2007-1167 du 2 août 2007** relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et à l'**arrêté du 28 septembre 2007** relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

**Thème du stage** Formation à l'évaluation du permis plaisance, exigée par la réforme du permis plaisance en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Objectif**

- Maîtriser le nouveau dispositif d'évaluation mis en place par les organismes de formation au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur sur l'épreuve pratique « option commune »,
- Maîtriser le programme de formation du stage à l'évaluation proposé aux organismes de formation,
- Définir communément les critères d'évaluation des épreuves pratiques et se construire des outils de contrôle.

**Contenus**

- Etude du nouveau dispositif de formation à l'évaluation et définitions de l'Annexe III de l'arrêté du 28 septembre 2007 sur les « fondamentaux du processus formation-évaluation »
- A partir de situations pratiques, construction des critères d'évaluation certificative des 18 objectifs pédagogiques et d'outils pratiques : « référentiel pédagogique pour la formation pratique »
- Le contexte d'une situation évaluable
- Exemple de systèmes pédagogiques existants pour la formation des formateurs d'organisme de formation au permis : du « référentiel de formation » au « dispositif critérié et documenté d'évaluation et de prise de décision »

<b><u>Dates</u></b>	<b>Session 1 : Du mercredi 28 février</b>	<b>9 h30 au vendredi 2 mars 2018</b>	<b>17 h</b>
	<b>Session 2 : Du mardi 10 avril</b>	<b>9 h30 au jeudi 12 avril 2018</b>	<b>17 h</b>
	<b>Session 3 : Du mercredi 10 octobre</b>	<b>9 h30 au vendredi 12 octobre 2018</b>	<b>17 h</b>

**Durée** 3 jours

**Lieu** École Nationale de Voile et des Sports Nautiques - 56510 St Pierre Quiberon

**Intervenant(s)** Michel PARRATTE - Christophe LINO

**Effectifs** 12 personnes

**Public** Les formateurs de bateau école, les responsables pédagogiques des organismes formant au permis mer.

**Pré-requis** Soit être déjà agréé comme formateur au permis plaisance par l'administration des affaires maritimes ;  
Soit remplir les conditions en vue de devenir formateur au permis plaisance contenues au décret n° 2007-1167 du 02 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et à l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner . Pour de plus amples informations, prendre contact avec les services des Affaires Maritimes.

L'ENVS n'est pas responsable de la vérification des pré-requis nécessaires à l'obtention de l'agrément pour devenir formateur. Seules les Affaires Maritimes sont compétentes pour apprécier la recevabilité et le bien fondé de votre dossier.

**Contact** Secrétariat du service formation : 02 97 30 30 32 – angelique.le-meledo@envsn.sports.gouv.fr

**Tarif pédagogique :** 381 €



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

## FICHE D'INSCRIPTION 2018

### FORMATION A L'EVALUATION DU NOUVEAU PERMIS PLAISANCE

**Fiche à retourner complétée 15 jours maximum avant le début de la formation  
par mail à [angelique.le-meledo@envsn.sports.gouv.fr](mailto:angelique.le-meledo@envsn.sports.gouv.fr)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone :

E-mail : ..... @ .....

**Je m'inscris à la session du<sup>1</sup> :**

<b>Session 1 : Du mercredi 28 février</b>	<b>9 h30</b>	<b>au vendredi 2 mars 2018</b>	<b>17 h</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Session 2 : Du mardi 10 avril</b>	<b>9 h30</b>	<b>au jeudi 12 avril 2018</b>	<b>17 h</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Session 3 : Du mercredi 10 octobre</b>	<b>9 h30</b>	<b>au vendredi 12 octobre 2018</b>	<b>17 h</b>	<input type="checkbox"/>

Coût de la formation : **381 € (frais pédagogiques)**

### IMPORTANT

**Prise en charge financière de la formation par un employeur, un club ou une association, un OPCA...  
Indiquer précisément l'adresse de facturation :**

Frais pédagogiques pris en charge par la structure<sup>1</sup> :  OUI  NON

Frais d'hébergement/restauration pris en charge par la structure<sup>1</sup> :  OUI  NON

Nom de la société : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone :

E-mail : ..... @ .....

Fait à  
Le  
Signature

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante